

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Martine PATOUREL, Maire.

Présents : Mme PATOUREL Martine, M. LE GOUPIL Luc, M. BERTIN Guy, Mme LECOLLEY Liliane, M. MARECHAL Hubert, Mme DUPUIS Virginie, M. DEL PRETE Didier, Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid (arrivée à 19h15), M. FLAUX Mickaël,

Absents excusés : Mme PICQUENOT Céline, M. LEGAY Rémi, Mme GUESDON Isabelle, Mme LIBOIS Marie-Madeleine.

M. BERTIN Guy est nommé secrétaire de séance.

- **Approbation des deux derniers conseils municipaux :** aucune observation.

Demande d'ajouts à l'ordre de jour - Adopté à l'unanimité

- APCR - Demande de subvention Parc Communal
- Amendes de police - Demande de subvention Parc Communal
- Conseil Régional - Demande de subvention Parc Communal
- Validation travaux réfection chaussée rue des Bruyère

INFORMATION DU MAIRE

- Remerciements de la Ligue contre le cancer et la MFR de Vimoutiers pour la subvention annuelle.
- Planning réunions 2^{ème} semestre 2023. Les mardis 5 septembre – 10 octobre – 14 novembre et 12 décembre 2023.
- Cérémonies du 7 juin – déroulement comme prévu. Organisation à prévoir pour le 80^{ème} anniversaire en 2024.
- Arrêté vigilance sécheresse : diffusion effectuée.
- Inauguration du beffroi à Dives sur Mer samedi 17 juin 2023 (qui deviendra l'école de musique et de la marionnette).
- Fête de la musique le 23 juin 2023 organisée par l'association Loisirs et Découvertes – arrêté de circulation et autorisation Préfecture.
- Orchestre à l'école : représentation à la salle polyvalente le 20 juin 2023 à 18h00.
- Dégradations mobilier urbain
- Départ en classe verte pour les enfants de l'école élémentaire les 14, 15 et 16 juin 2023.

COMPTABILITE : DECISIONS MODIFICATIVES

Suite à la cession au profit de Mr VOITURIER et Mme VAN WAEYENBERGHE qui génère une opération d'ordre créant une recette et une dépense en section d'investissement, il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

chapitre 041 compte 204421: + 1 665 €

Recettes :

chapitre 041 compte 2111 : + 1 665 €.

Après en avoir délibéré, le conseil à 9 voix pour, vote la décision modificative telle que présentée

COMPTABILITE : ADMISSIONS EN NON VALEUR

A la demande de la Trésorerie, Luc LE GOUPIL présente au conseil les admissions en non-valeur pour la somme de 53.60 €, à savoir :

- Titre 388/2021 16.20 €
- Titre 660/2022 0.60 €
- Titre 714/2022 0.10 €
- Titre 759/2020 27.70 €
- Titre 1300/2019 2.00 €
- Titre 1449/2018 1.00 €
- Titre 730/2019 6.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil à 9 voix pour, accepte d'admettre en non-valeur les titres ci-dessus pour la somme totale 53.60 €

TARIFS PERISCOLAIRES

Madame le Maire fait part au conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs scolaires pour la rentrée de septembre 2023. Elle rappelle les tarifs cantine votés lors du conseil municipal du 11 avril 2023 :

CANTINE :

TARIF 1 (Quotient inférieur à 8 000 €).....	1.00 euros
TARIF 2 (Quotient entre 8 001 et 9 000 €)	5.20 euros
TARIF 3 (Quotient égal ou supérieur 9 001 €).....	5.50 euros
TARIF EXTERIEUR	6.50 euros
TARIF PAI (repas apporté par la famille)	1.50 euros

GARDERIE :

Matin (7 h 30 – 8 h 45).....	2.35 euros
Soir 1 ^{ère} heure (16 h 30 – 17 h 30)	2.35 euros
Soir 2 ^{ème} heure (17 h 30 – 18 h 30).....	1.65 euros
Dépassement horaire (après 18 h 30)	5.00 euros

AIDE AUX LECONS :

Lundi - jeudi (17 h – 17 h 45).....	2.60 euros
-------------------------------------	------------

PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur LE GOUPIL, informe que les tarifs pour le transport scolaire, La Commune avait pris en charge les transports scolaires (école primaire) pour l'année 2022/2023 (pour un montant de 400 €). La commission finances propose la continuité de prise en charge de la totalité du montant (gratuité pour les parents) pour l'année scolaire 2023/ 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix pour, vote les tarifs périscolaires présentés ci-dessus, ainsi que la participation totale du transport scolaire.

PROJET DISPOSITIF « SPORT SUR ORDONNANCE »

Madame le Maire informe l'assemblée d'un projet « sport sur ordonnance » élaboré par le CSCS Léo Lagrange qui évoque que désormais, le médecin traitant peut prescrire une activité physique adaptée à toutes personnes présentant des facteurs de risques, en perte d'autonomie, porteurs d'une maladie chroniques, ou en affection de longue durée qui a pour objectif :

- De développer une cohésion intersectorielle et partenariale pour augmenter la pratique de l'APA et diminuer la sédentarité chez les personnes
- D'augmenter la pratique régulière d'APA chez les personnes pendant le dispositif
- De Pérenniser la pratique régulière d'activité physique adaptée chez les personnes après le dispositif

Ce dispositif s'organiserait de la façon suivante :

- 2 heures de pratique physique par semaine sur chaque commune (2x1h)
- Dispositif ouvert à toutes les personnes avec une prescription médicale
- Différents créneaux (journées et soirées) pour une meilleure adhésion des bénéficiaires
- Possibilité d'intégrer des créneaux existants suivant le bilan d'entrée
- Divers choix dans les APA (gym douce, cardio, marche nordique, sophrologie, aquagym, tir à l'arc...)

La salle polyvalente sera donc prêtée pour pratiquer ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix pour, valide cette initiative dans les conditions présentées ci-dessus.

PROJET D'EMPLOI CIVIQUE POUR ROMPRE L'ISOLEMENT DES SENIORS

Le Maire présente le dispositif d'emploi civique, qui a pour objectif de rompre l'isolement des Séniors (bien vieillir). Cette démarche s'organise avec l'association nationale pour le déploiement service civique, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, mais du « savoir être » et « bienveillant ». Il est conseillé d'employer un binôme. Une enquête sera menée auprès des séniors, pour connaître leurs besoins. Il s'agit d'un engagement 24 h à 35 h par semaine sur une période de 9 mois. L'embauche de deux emplois civiques au tarif en vigueur se fait avec une prise en charge par l'Etat et de 110 € à la charge de la commune par emploi. Il y a la possibilité de stopper à tout moment en cas de soucis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour, valide d'embauche de deux emplois civiques au tarif en vigueur avec une prise en charge de l'Etat, et de 110 € à la charge de la commune par emploi.

FINANCEMENT DU PARC COMMUNAL

Monsieur LE GOUPIL informe que la commission finances réunie le 8 juin dernier a élaboré le plan de financement prévisionnel relatif au parc communal.

Il se décompose de la façon suivante :

DEPENSES TOTALES : 319 845.00 €

- Etude et AMO : 19 845.00 €
- Travaux : 138 000.00 €
- Dépenses équipement : 142 000.00 €
- Espaces verts : 20 000.00 €

RECETTES TOTALES : 319 845.00 €

- DETR : 127 938.00 €
- Conseil Régional : 23 738.00 €
- Conseil Départemental : 25 000.00 €
- ANS : 79 200.00 €
- Fonds propres : 63 969.00 €

Monsieur LE GOUPIL informe que la commission d'appels d'offres se réunira le 28 août 2023.

APCR – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU PARC COMMUNAL

Madame le Maire rappelle la délibération du 26 août 2022 relative au choix du Maître d'œuvre retenu pour le projet de création d'un parc communal et sécurisation des abords et des infrastructures, qui retenait ABAC GEO pour nous accompagner. Ce projet s'élève à 319 845 € HT soit 383 814 € TTC. Elle propose de présenter une demande de subvention au titre de l'APCR 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix pour, autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de l'APCR 2023 pour le projet cité ci-dessus et l'autorise à signer tous documents afférents à cette affaire.

AMENDES DE POLICE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU PARC COMMUNAL

Madame le Maire rappelle la délibération du 26 août 2022 relative au choix du Maître d'œuvre retenu pour le projet de création d'un parc communal et sécurisation des abords et des infrastructures, qui retenait ABAC GEO pour nous accompagner. Ce projet s'élève à 319 845 € HT soit 383 814 € TTC. Elle propose de présenter une demande de subvention » au titre des « Amendes de Police 2023 ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix pour, autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre des « Amendes de Police 2023 » pour le projet cité ci-dessus et l'autorise à signer tous documents afférents à cette affaire.

CONSEIL REGIONAL – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU PARC COMMUNAL

Madame le Maire rappelle la délibération du 26 août 2022 relative au choix du Maître d'œuvre retenu pour le projet de création d'un parc communal et sécurisation des abords et des infrastructures, qui retenait ABAC GEO pour nous accompagner. Ce projet s'élève à 319 845 € HT soit 383 814 € TTC. Elle propose de présenter une demande de subvention » auprès du Conseil Régional

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix pour, autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour le projet cité ci-dessus et l'autorise à signer tous documents afférents à cette affaire.

TENNIS : MONTANT DES COTISATIONS ET REGLES D'ACCES

Monsieur BERTIN informe que le tennis va pouvoir être utilisé, car les serrures et les badges sécurisés sont opérationnels.

Il propose de mettre en place un règlement dont il fait état des conditions.

Il propose de mettre à disposition un badge par famille au tarif de 45 €. Certains élus proposent une cotisation annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix pour, approuve les conditions du règlement. Ils valident l'utilisation exclusive aux habitants de la commune. Le montant du badge (sans renouvellement) au prix de 45 € par foyer, et le montant de 30 € par foyer au titre de cotisation annuelle (à renouveler tous les ans de date à date).

REVISION DU LOYER COMMERCIAL

Suite au bail du commerce signé le 1^{er} août 2019, Monsieur LE GOUPIL, invite l'assemblée à se prononcer sur le montant de la réduction de loyer accordée à la Société BRAZON FRERES.

Il rappelle qu'une réduction de 37 % du loyer hors taxe avait été décidée par le conseil municipal par délibération en date du 23 juin 2022, d'où un loyer de :

Loyer hors taxes 671.23 euros
Révision loyer au 1^{er} août 2022 – indice 4^{ème} tri 2021..... + 1.61 %
Soit un loyer de (671.23x1.61%) 682.03 euros
Soit un loyer TTC de 818.43 euros
Subvention communale (37 %) 252.35 euros
D'où par déduction un loyer de 429.68 euros hors taxe

Monsieur LE GOUPIL informe que la commission finances réunie le 8 juin dernier propose de maintenir cette subvention à 37 % pour une durée de 1 an, révisable au 1^{er} août 2023 sur présentation du bilan comptable

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour, le conseil municipal décide de maintenir le taux de la subvention à 37 % pour un an et d'appliquer la révision du loyer au 1^{er} août 2023, à savoir :

Loyer hors taxes 682.03 euros
Révision loyer au 1^{er} août 2023 – indice 4^{ème} tri 2022..... + 3.50 %
Soit un loyer de (682.03x3.50%) 705.90 euros
Soit un loyer TTC de 847.08 euros
Subvention communale (37 %) 261.18 euros
D'où par déduction un loyer de 444.72 euros hors taxe

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Madame le Maire fait part au conseil du courrier reçu de la Préfecture du Calvados relatif à la constitution du jury d'assises 2023.

Elle rappelle que dans chaque commune, le Maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, doit tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

L'arrêté préfectoral indique que le nombre de jurés qui composeront la liste annuelle du jury criminel du département du Calvados, pour l'année 2024, est fixé à 547, au prorata de la population. Pour notre commune, le nombre de juré sera de 1, par conséquent, le nombre de noms à tirer au sort est de 3.

Madame le Maire invite les élus à procéder au tirage au sort, et les 3 noms retenus sont :

- Madame DUGREE épouse QUETEL Suzanne Germaine Marie Josèphe (n°272)
- Monsieur AMIOT Nicolas Gilles (n° 16)
- Monsieur LANDAIS Philippe Alain Louis (n°511)

VALIDATION DEVIS RUE DES BRUYERES

Monsieur BERTIN présente au conseil deux devis pour le rebouchage des trous Rue des Bruyères

- SARL BLTP pour un montant 3 170.32 €
- LETELLIER pour un montant 3 456.00 €

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour, valide le devis de l'entreprise SARL BLTP pour un montant 3 170.32 €

La séance est levée à 21 h 16

Clos et délibéré les jours, mois et an susdits